NOTICE

SUR

LA COMMUNE DE TRÈVES

(RHONE)

Portrait physique et moral des habitants.

Nos primitifs et rares habitants portaient la barbe et les cheveux longs, flottant sur les épaules, la blouse de toile grise, la ceinture de cuir noir, en un mot tout l'accoutrement gaulois; ils marchaient pieds-nus, vivant de peu, et sacrifiaient au Dieu inconnu.

Sous les Romains, ils ne changèrent ni de costume ni d'usages; ils adoptèrent seulement le bonnet et les sandales.

Convertis au christianisme, ils restent fiers, intrépides; ils brûlent ce qu'ils ont adoré, ils adorent ce qu'ils ont brûlé, et ils meurent courageusement pour le Christ, sous le fer homicide des tyrans.

Devenus Français, on les voit coiffés d'un bonnet ou d'un large feutre, habillés des pieds à la tête d'un gros drap tiré de la laine de leurs nombreux troupeaux, filée par les femmes, tissée par le tisserand du village; le drap était blanc, quelquefois teint en rouge ou bleu; la

culotte courte était retenue par une ceinture rouge à triple pli, servant aussi de filoche ; elle était retenue aux genoux par des boucles d'acier ou d'argent. Ces derniers ornements figuraient également sur leurs chaussures ; la basane, ou tablier de peau, jaune la semaine, et blanche le dimanche, était un de leurs ornements ; ces vêtements deviennent plus fins et plus élégants à mesure qu'on avance vers notre âge.

Les femmes portaient chignon, la coiffe montée à la large barbe, ou volants garnis de dentelles descendant vers les oreilles ; la robe de laine blanche ou rouge à courtes manches ornées de bracelets d'argent ; le tablier bleu à bavette carrée, où brillait la croix d'or ou d'argent. L'habit des noces servait la vie entière, et n'apparaissait qu'aux grandes solennités.

Tels, dans notre jeunesse, avons-nous encore vu les hommes et les femmes ainsi vêtus, surtout dans nos campagnes ; tous étaient plus simplement, plus solidement, plus richement habillés que par l'étroitesse et le clinquant des vêtements de nos jours, surtout cette haute taille qui les distinguait, et cette figure caractérisque qui se perd insensiblement. A cette époque, leur nourriture était le pain noir et le lard rance. Néanmoins la gaieté naïve et railleuse formait le fond de leur caractère, surtout lorsque la tasse d'argent ou l'écuelle de terre, remplie du vin de l'année, les réunissait autour d'une table amie. Ils buvaient plus de vin dans leurs maisons que dans les cabarets. Leurs mœurs furent constamment régulières et religieuses jusqu'au milieu du 18e siècle. Moins travailleurs que nous, il est vrai, moins travaillés de soucis rongeurs, d'infirmités précoces, ils étaient plus simples dans leurs mœurs, plus heureux dans leur cœur, plus fortement attachés à leur religion, au point de montrer

du doigt, au sortir de l'église, celui, bien rare d'entre eux, qui n'avait pas assisté à l'office divin. Ne craignons pas de rougir en regardant nos pères ; leurs temps furent difficiles, mais leurs âmes étaient énergiques.

Depuis 1800, quel changement! Le progrès, la civilisation, le confortable se sont rapidement introduits chez eux. S'ils n'ont pas la taille avantageuse de leurs devanciers, ils ont du moins conservé, ce qui est meilleur encore, leur esprit religieux, leurs mœurs pures; plus laborieux, mais pas moins économes, ennemis des procès et de la débauche. Leur langage est à peu près celui des hauteurs du Lyonnais. L'air qu'ils respirent étant très-pur il n'est pas rare d'y voir des vieillards d'un âge très-avancé sans infirmités.

Ah! c'est qu'au village la vie s'écoule douce et calme. Un tout petit événement, heureux ou malheureux, mais qui touche de près, vient-il à se produire, il est commenté outre mesure, enflé comme le ballon-géant de M. Nadar, qui a passé sur leurs têtes le 2 juillet 65 ; mais on n'y fait pas de la politique à perte de vue. La création d'une mairie, d'un chemin, d'une école, d'un clocher, d'une fontaine publique, le résultat des récoltes, sont des événements qui préoccupent plus les esprits qu'un changement de ministère, qu'un revirement de politique. Aussi, tous les dimanches, après la messe, jeunes et vieux prennent-ils connaissance des travaux publics, des événements de la semaine, et des faits agricoles, au *Moniteur des Communes*, surtout à présent que chacun sait lire. On aime les nouvelles, on est content de savoir ce qui se passe au loin, quel drapeau glorieux suivent leurs enfants, ce qui se dit, ce qui se fait dans le monde, les événements actuels ou prochains ; tout le monde aime le progrès honnête, la prospérité commune, et

il s'y opère peu à peu une heureuse transformation.

Au village, c'est l'âge qui détermine les relations. Les préoccupations de l'esprit et du cœur sont aussi en rapport avec l'âge, mais d'une manière plus tranchée qu'à la ville. Le fantôme du respect humain, ce tyran des consciences, exerce à la campagne, où toutes nos actions sont connues, aperçues comme dans une maison de verre, discutées et jugées, un pouvoir plus absolu qu'à la ville, où il est si facile de se perdre dans la foule.

Chez le sexe, la mode changeante et la vanité artificielle de la ville ne sont pas inconnues; mais la décence est sévèrement respectée.

Aux champs, c'est toujours à recommencer, à conserver, à perfectionner l'œuvre du christianisme; mais tout n'y est pas réuni, comme à la ville, pour réveiller cette fourmillière de passions qui sont au cœur de l'homme. On pense, on admire, on se sent libre en un mot. Si Voltaire eût passé sa vie entière dans la solitude de la campagne, il fût devenu sans doute un grand serviteur de Dieu, car on y sent sa main paternelle; elle s'y montre à la fois visible et mystérieuse sous le voile transparent de la nature.

Les habitants des deux sexes sont en général robustes et vigoureux. Ils se font un devoir d'honorer le premier des arts, l'agriculture; l'hospitalité, la première des vertus primordiales; le travail et la liberté, la première des lois naturelles.

L'oisiveté est un de nos plus anciens vices. La nature a fait l'homme enclin à la paresse. Cependant Job a dit : L'homme est fait pour le travail comme l'oiseau pour voler. Voler, c'est la vocation de l'oiseau, travailler est le châtiment de l'homme, ennobli par le christianisme.

De nos jours, hélas ! on peut bien s'écrier : O étrange nature humaine, à trouver bon pour soi ce qu'on trouvait mauvais hier chez les autres ; à s'adjuger le bénéfice des abus contre lesquels on protestait lorsqu'on en souffrait; et enfin à transformer le droit de vivre en travaillant en celui de vivre sans rien faire ! !

La physionomie toute franche de nos habitants inspire la confiance. Amis de l'ordre, des lois, de la religion, ils ignorent les scrupules de la délicatesse; mais ils connaissent ce que tout le monde exige, l'honnêteté; ils n'ont que l'habit de grossier ; leur cœur est loyal. Ils oseraient dire à l'Emperenr, s'il ne le savait pas : Sire, le peuple vous a fait pour le peuple.

L'habitant des cités peut bien dire : Tout ce que mes yeux ont convoité, je le leur ai donné; tout ce que mon cœur a désiré, je le lui ai fait goûter. Mais l'homme des champs lui répondra toujours : Et voilà que tout cela n'est que vanité et affliction d'esprit. Cependant les villes exercent sur la vie propre des campagnes une énorme influence, soit bienfaisante, soit malfaisante.

Voyages de Lyon, à Tartaras, Trèves et Longes en 1555. Le Faultre de Trèves

La nomination de *Faultre* au xve siècle et de *Fautre* aujourd'hui est plutôt une corruption de langage pour dire : aux Fosses, *ad fossas*.

Ce qui le prouverait, c'est l'intéressante description latine du *Voyage au mont Pilati Pilati montis descriptio*, par Jean Duchoul, botaniste, habitant à Lyon, au pied du Gourguillon (1).

(1) A Longes et à Rive-de-Gier est le berceau de cette famille encore exis-

Jean Duchoul, était de Longes, comme nous le verrons dans la suite. Avant de le suivre dans son voyage pour Longes, deux observations sont nécessaires :

1° Il est très-raisonnable de penser que, d'après la connaissance exacte qu'il avait des lieux, puisque tous les ans il allait herboriser dans sa propriété de Longes, ainsi qu'à Pilat, il aura écrit son voyage dans son cabinet, et l'aura achevé à Longes, ou *vice versâ* ;

2° Il a compris sous le nom de Pilat tout le versant nord du Gier jusqu'à Givors.

Nous avons, d'ailleurs sur ces deux opinions, l'assentiment de M. Mulsan lui-même, savant professeur, poète charmant et traducteur fidèle de ce voyage au mont Pilat, qui jouissait parmi les Gaulois d'une célébrité égale à celle de l'Olympe chez les Grecs.

Or, dans les conditions que nous venons d'indiquer, Jean Duchoul partit de Lyon en compagnie de deux amis et collaborateurs, en 1555, sous le règne de Henri II ; longèrent ainsi la rive droite de la Saône, chantée par le poète génevois ; traversèrent Oullins, fabrique de poterie gallo-romaine, Brignais et les Barolles, célèbres par la défaite de Jacques de Bourbon par les Tards-Venus en 1362; la Montagne du Roi, Montagny, la chasse du Roi, Chassagny, la terre de Notre-Dame des Bois, Saint-Andéol ; la plaine du Totum-Latus, Saint-Jean-de-Toulas, le Castrum-d'Algori, Dargoire, dont le village, est dans une gorge profonde où coule la tranquille Lozange entre deux rangées de maisons apppartenant, l'une à Tartaras, l'autre à Dargoire, demeuré célèbre par ses belles foires.

tante, appelée tantôt Chol, tantôt Choul, qui a donné plusieurs hommes remarquables dans les lettres, tels que Guillaume Duchoul, habitant de Lyon, père de Jean Duchoul, auteur estimé ; —Zacharie Chol, noble habitant de Rive-de-Gier, nous a laissé une relation détaillée d'une terrible inondation du Gier.

Le mari de Françoise Chol, Mathieu Brun, habitant dans cette ville en 1784, notaire à Longes, fut envoyé par ses concitoyens à Lyon pour élire des députés aux Etats généraux de 1789.

Le Tartaras, voisin de Trèves et du chemin de fer et non situé au Pilat.

Nous gravissons Tartaras, continue Jean Duchoul, Tartaras où les habitants exploitent eux-mêmes, aux environs, des affleurements de houille.

Il n'est pas douteux que cette localité ne soit bien le Tartaras voisin de Trèves.

Jean Duchoul ne dit pas qu'il soit situé sur la montagne du Pilat, puisqu'il prend cette montagne dans son ensemble, mais qu'il en est voisin ; *finitimus*.

Au reste, voici la traduction de son texte latin :

« Sur les confins de la montagne s'élève un village d'un nom formidable. Les habitants le nomment encore aujourd'hui Tartaras ; et ce n'est pas sans raison. Ces villageois font un commerce de charbon, qu'ils extraient en creusant le terrain sous le grès, à l'aide de galeries souterraines.

« La superficie des terres, comme on peut le voir, n'est jamais dénudée par leurs travaux ».

Voici, au surplus, la note que M. Drian, savant minéralogiste, a ajoutée à la traduction de M. Mulsan :

« Le village de Tartaras est situé près du chemin de fer de « Givors à Saint-Etienne (vis-à-vis le village de Trèves), où il « se trouve un lambeau de terrain houiller détaché de celui « de Rive-de-Gier. »

Il reste deux conclusions à tirer de ces deux textes :

La première, qu'il est intéressant d'apprendre, que déjà à cette époque reculée on tirait du charbon des affleurements de la première couche.

Aussi cette mention est-elle la première où il soit parlé de la houille du départemnt de la Loire.

La deuxième, qu'il ne peut rester aucun doute sur la situation de Tartaras, limitrophe de Trèves et voisin du Pilat.

Son église est une ancienne chapelle d'un prieuré de bénédictins.

Un beau vieillard de plus de 80 ans, ancien caporal des grenadiers de la grande armée, et jouissant de toutes ses facultés intellectuelles, nommé Vincent, nous montrait dernièrement une vieille et délabrée chapelle de pèlerinage à Notre-Dame des Sept-Douleurs ; en effet sur une pierre gravée, placée au-dessus de la porte on lit cette inscription : *Mater dolorosa*.

Il est persuadé que cette fondation doit remonter à la fin du XIIIe siècle (1).

« Nous passons le Gier, » continue Jean Duchoul (sans nul doute, ce dut être sur le pont Percey, seul construit alors entre Givors et Rive-de-Gier).

« La noblesse de cette rivière est telle qu'elle roule de l'or « soigneusement recueilli par les orpailleurs, *arpalonos*. » (Or,

(1) Puisque nous sommes sur le terrain de Tartaras, permettez, lecteurs bienveillants, une courte digression.

Nous devons à l'obligeance de M. Maurice, l'habile ingénieur de cette mine :

1° Une écuelle et deux pelles en bois de chêne, grossièrement taillées, noircies, détériorées, trouvées par lui, en 1861, en creusant une nouvelle galerie à 30 centimètres de profondeur, avec d'autres débris d'outils également en bois, laissés là par les ouvriers, à une époque qui pourrait remonter à celle relatée plus haut, où le bois était très-commun dans nos pays, le fer ouvré très-rare, et la pauvreté extrême ;

2° Une écorce de palmier pétrifié, dont les cannelures sont très-apparentes, trouvée par lui dans une couche de charbon, à 100 mètres de profondeur, en 1859 : hauteur 30 centimètres, largeur 20 centimètres ;

3° Un morceau de rondin, bois chêne pétrifié, coupé très-nettement par les deux bouts, long de 20 centimètres et 8 de diamètre, pesant 730 grammes, dont l'écorce très-visible à l'œil me paraît se détacher du bois adhérent, trouvé avec d'autres morceaux plus ou moins longs, en extrayant le charbon d'un puits à Rive-de Gier, à 200 mètres de profondeur, en 1864.

Pour notre part, nous avons trouvé, en 1826 :

1° A Sain-Bel, un bloc pur fer, pesant 1 kilg. 430 grammes ;

2° A Chessy-les-Mines, un bloc pur cuivre, pesant 370 grammes.

Ces vieux débris, ainsi que d'autres plus intéressants pour notre localité, sont exposés au Musée archéologique de notre sacristie.

dans notre notice, nous avons décrit la manière de procéder à cette cueillette).

Puis, ajoute-t-il, nous montons à la Maison des Fées, appelée des Fayes, longtemps hantée par les Lémues.

« Ces Lémues étaient de mauvais esprits, mâles et femelles, « qui jetaient l'effroi parmi les vivants, dans les mauvaises « consciences, et habitaient les lambris des maisons. Pour les « chasser, on leur jetait des fèves noires et rouges dont ils « étaient friands. (*Dictionnaire national.*) »

Cette maison des Fayes, au-dessus du Gier, n'est peut-être autre que le domaine appelé Fay, jusqu'à nos jours, par M. Bonifay, dont la fille unique a épousé M. Pierre Bret, premier maire de Trèves.

Le Calcis en amont de Trèves et non au Pilat.

Enfin nous montons au Calcis, voisin de Faultre ou des *Fosses*, au lieu appelé La Chaux.

Ce lieu ne peut se trouver qu'au-dessus de Trèves, plateau du Faultre.

Preuve.

« In numero partium jure quodam collocandus *Calcis* mons « propter excellentiam conspicuus... Ludit in multis rebus na- « tura. Sponte quadam ubique fractus modo opacum, modo « apricum locum prœbens : quodam intrinsecus declives vias, « quœ per muscosos gradus varie scindantur. Bestiolis locus est « ille tutus, quibus sine periculo homines insidiari non queant « Kerbis gratissimum perfugium, facile sine pœna legi non pos- « sunt. Collis amœnitas ad contemplationem obvios tantum in- « vitat ; hunc enim conscendere homines nec scalis possunt. « Herbidæ avium illæ sedes, vimineque ; circum latebræ, et in « umbonem turgidæ partes, quasi gemmatæ, abeuntes ne cito

« transeant remorantur. Nihil a natura procreatum sine aliqua « ocultiore causa. »

Tout ce que l'on peut conclure de ce texte, c'est que ce lieu était d'un accès difficile et qu'il était placé au-dessus du Faultre, autrement dit, des Fosses, *ad fossas*.

Nous ne connaissons, en effet, aucun endroit dans le Pilat qui réponde parfaitement à cette description, à moins qu'on y voie le lieu connu de tous sous le nom de Saut-du-Gier, et encore répond-il peu exactement aux détails donnés par Jean Duchoul.

Au surplus, cette description nous paraît une œuvre de fantaisie. Nos vieux auteurs s'étonnaient facilement des moindres merveilles de la nature; Duchoul ne s'en sera pas fait faute.

D'ailleurs, nous trouvons beaucoup de ressemblance entre la montagne de la Chance et celle de la Grande-Magdeleine avec celle de la Chaux, appelée Calcis; élevées à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, semées d'herbes aimées des bestiaux, on y remarque des pentes ardues, de nombreux plis de terrains, de sommets à pic du haut desquels on jouit d'une vue admirable de deux horizons sans fin, du levant au couchant.

Là était assis le château du baron de la Chance, dernier propriétaire en 93.

Ce nom de la Chance peut, d'une manière vraisemblable, indiquer la position du Calcis décrit par Duchoul; car cet ancien fief est appelé fréquemment la Chans-cère dans les chartes du 13e siècle. Voir notamment les *Mazures de l'Ile-Barbe*, page 525 et suivantes, et l'Atlas historique du département du Rhône, par Georges Debombourg.

Enfin, si le problème de la fixation du Calcis, voisin des Fosses, n'est pas entièrement résolu, du moins une certitude assez complète sur la situation de ce lieu vient de fixer notre attention jusqu'à plus amples renseignements.

Le Faultre de Trèves, de Longes et non de Pilat.

Du Calcis nous descendons aux Fosses, dit Jean Duchoul. — Voici son texte :

« Ad fossas subsequitur locus, quasi ad Cannas, dixeris, « propter atrocem cladem. Cœsœ protratœque copiœ, ad fossas « hostium sepultus exercitus. Qua œtate vel queis cum gentibus « bellum hoc gestum fuerit, non satis constat. »

Traduction :

« Localité qui rappelle, comme Cannes, le souvenir d'une bataille sanglante, où une armée fut taillée en pièces et y trouva son tombeau. Mais on ignore l'époque de cette défaite et le nom des belligérants.

C'est bien là l'endroit voisin du Calcis, en amont du village de Trèves, sur le plateau appelé, de temps immémorial, Faultre, aujourd'hui Fautre, pour dire aux Fosses, *ad fossas*.

De cette appellation, la tradition locale veut que dérive le nom de Trèves, parce qu'on demanda la trève pour enterrer les morts. Mais nous croyons cette version erronée, puisque ce village portait déjà ce nom longtemps avant cette bataille, comme le constatent : 1° un ancien archiviste lyonnais, Cochard ; 2° une charte de l'an 970, qui donne à Trèves, le nom de *Trevedus*, corruption du mot *Trivium*, endroit où se croisent plusieurs chemins.

Nous en convenons, il n'est pas du tout certain que *Fautre* soit l'équivalent de *fosse* ; il peut en dériver par suite de la corruption de langage, mais c'est contestable. Ce qui ne l'est pas, c'est l'article 3 de l'acte de vente aux Chartreux de Sainte-Croix, par Anne Duchol et son mari, en 1656, « d'un ténement de terre « sis au territoire de la Murarie, aujourd'hui appelé Morlarie « Au champ Chauffet, qui joint le chemin de Vienne à Rive- « de-Gier de vent, le ruisseau du Gas du Faultre et de Malval du « matin.

« Article 4 : d'un autre ténement de terre, sis au territoire « appelé le Faultre, qui joint le ruisseau du Faultre de bise. »

Or, ce dernier article indique suffisamment le Faultre de Trèves au-dessus de celui où le ruisseau du Malval prend sa naissance, et tourne au nord; endroit qui forme la limite de Trèves et de Longes.

Ce Faultre de Trèves était aussi anciennement appelé le Gas du Faultre. Il y avait, en effet, avant la rectification de notre route n° 13, au beau milieu du plateau du Faultre, un grand buisson et un grand amas d'eau fangeuse, appelé Gas, que les attelages et autres transports nombreux du rivage devaient nécessairement traverser.

D'où il suit, d'après cet acte de vente : 1° qu'on peut dire qu'il y avait deux Faultres, l'un sur le ruisseau du Malval, limite de Longes, l'autre sur le plateau de Trèves qui porte ce nom.

2° Que le lieu du carnage fixé par Duchoul lorsqu'il se rendit *ad fossas*, est un lieu qu'on ne trouve ni à Longes, ni au Pilat, mais à Trèves seulement, comme il est constaté dans cette notice.

Donc, d'après ce qui précède, il nous semble que nous sommes autorisé à croire que ce lieu appelé, par Jean Duchoul, les Fosses, est bien le même dont nous parlons, à plusieurs reprises, dans le cours de cet ouvrage historique et archéologique.

Le Torropanne, de Longes et non du Pilat.

Enfin, Duchoul arrive à Torropanne, terme présumé de son voyage, c'est-à-dire en sa propriété de Longes, voisine du Pilat, limitrophe du Calcis et du Faultre, c'est lui-même qui nous l'apprend.

Or, la vente de la maison forte et de ses terres, consentie le 5 avril 1656, aux chartreux de Sainte-Croix, par Anne Duchol, dernière descendante des Duchoul de Longes, et son mari, Daniel de Gangnières, seigneur de Souvigny, nous indique, d'une

manière précise, la situation de sa propriété de Torropanne à Longes et non au Pilat.

Voici la traduction littérale de cet acte :

Les biens vendus consistent :

1° En un ténement de maisons appelé la Maison-Forte de Longes ; un autre bâtiment, appelé le Grand-Torropanne, consistant en bois, en vignes et en terres de toutes sortes de cultures.

2° Un ténement de domaine, appelé le petit Torropanne, consistant en jardins, prés, bois, terres et maisons, hautes, moyennes et basses, etc. — Cette citation si claire lève toute incertitude.

Mais pour compléter ces renseignements, revenons au texte même de Jean Duchoul :

« Non longe à villa nostra, immo nostro in fundo, locus no-
« mine Torropannes, a nostris rusticis perbelle in vico Longia-
« rum colitur, illustratur et nostro amœnissimo nemore. A
« terrore panico fundum, illam dictum putaram, quasi sit ve-
« risimile Pana Satyrosque agrum illum habitasse. Frugiferos
« et admodum fertiles habet campos ; quœdam etiam invia et
« aspera. Sed crebri fontes et rivuli decorem et ornamentum
« prœbent.....

Traduction.

« Non loin de ma maison de campagne, dans mes terres mêmes,
« il existe un lieu appelé Torropanne, orné de bois charmants
« qui m'appartiennent, et singulièrement vénérés de nos villa-
« geois de Longes. J'inclinerais à croire que son nom vient de
« terreur panique, comme si Pan et les satyres avaient habité
« ce lieu.

« Cette campagne a des terres fertiles et qui produisent de
« beaux fruits ; quelques parties cependant sont incultes et
« d'un accès difficile ; mais de nombreuses sources et des ruis-
« selets en font la parure et l'ornement. »

Cette terreur, dont parle Duchoul, pourrait venir de l'époque

où les Gaulois, fuyant devant les Romains, se retranchèrent au sommet du Mont-Monnet, qui domine le village de Longes, où l'on voit encore les traces d'une maçonnerie en fer à cheval au niveau du sol, et tout à côté une source d'eau vive.

Ou bien encore de la bataille livrée au Faultre de Trèves, au pied du Calcis, *Ad fossas*, comme l'appelle Duchoul.

Nous ne dirons rien des usages et des mœurs de ces villageois sur lesquels Duchoul s'étend avec complaisance, cette matière ayant été traitée au chapitre 5, intitulé : *Portrait physique et moral des habitants de ces montagnes.*

Après inspection des lieux, il est facile de reconnaître que Duchoul, à l'exemple de ses prédesseurs, amateurs du merveilleux, aura semé encore là, dans son récit, les fleurs de sa poésie mythologique.

On retrouve bien quelque chose de sa description au chemin de la Garde, conduisant aux hameaux de Vanelle, de Nuizière, de Combe-Chèvre, de Remilieu, et aussi au bas de Chassenoux, Gas du Faultre, mais d'une manière très-imparfaite.

Ici une remarque est nécessaire pour bien fixer la position de son Torropanne.

Il dit :

« Solum hocne quis ab historia me putet discedere in ostiis « Pylatinœ sylvœ jacet. »

Cette propriété (pour qu'on ne croie pas que je m'éloigne de mon sujet) est située à l'entrée de la forêt du Pilat.

Qu'on le remarque, ceci ne contredit point du tout ce que l'auteur a dit des habitants de Longes qui, au 16e siècle, fréquentaient ce lieu vénéré de la forêt appelée Torropanne.

En effet, tous les sommets de cette longue chaîne de montagnes du Pilat à Givors, sans nul doute, étaient couverts de bois sombres et de hautes futaies, et Jean Duchoul a bien pu dire que sa propriété du grand et du petit Torropanne était voisine de la forêt du Pilat.

Son père, Guillaume, dans une semblable excursion à Longes, avait déjà dit que les forêts de ces montagnes, du Pilat à

Givors, étaient peuplées de toutes sortes d'animaux, à l'exception du cerf.

Pour préciser encore davantage, disons que sa propriété du grand et petit Torropanne était située dans deux grandes vallées très en pente, resserrées entre deux hautes montagnes, couronnées de pins, plantées, dans les versants, de châtaigniers et de pommiers, et arrosées de ruisselets intarissables, qui font, de la Garde à Vanelle et du Gas du Faultre à Chassenoux, l'ornement et la richesse du pays.

Il nous semble donc qu'il ne peut exister aucun doute sur la véritable situation du Torropanne dont parle Duchoul, se reposant en sa Maison-Forte de Longes de son voyage à pied de Lyon, pour achever sa description, ou continuer sa route au Pilat.

Ainsi se trouve terminé ce fameux voyage qui nous révèle tant de choses intéressantes pour notre localité et celles qui nous environnent.

Notre but étant atteint, il ne nous reste plus qu'à exprimer notre gratitude.

M. Vachez, en découvrant l'acte de vente de la Maison-Forte de Jean Duchoul, a bien mérité des archivistes.

M. Mulsan, traducteur, M. Paul Saint-Olive, rapporteur, en ressuscitant le tout petit vieux livre de Jean Duchoul, ont bien servi les archéologues, malgré les dédains de certains esprits pour nos vieux souvenirs, qu'on ne saurait jamais trop rappeler à la mémoire de gens assez enclins à l'oubli. Cet oubli ferait disparaître les fruits de la sagesse des nations ; car l'histoire du passé est un enseignement pour l'avenir.

L'abbé J. CHAVANNE.

(*A continuer*)